



FICHE INFO Gestion de Cas et COVID 19



Introduction



La gestion des cas en protection de l'enfant fait partie des **services essentiels qui ne peuvent être interrompus soudainement** et qui nécessitent une adaptation progressive à la nouvelle situation d'urgence. Les acteurs sociaux ont un rôle essentiel dans la prévention et la réponse à la pandémie : ce sont ceux qui accompagnent en première ligne les enfants et leurs familles pour réduire l'impact psychosocial - émotionnel, familiale, social et économique- des mesures de protection sanitaire, comme la limitation des interactions, restriction de mouvements ou l'isolement. Un **soutien continu doit être assuré par des mesures adaptées pour les cas les plus vulnérables** déjà identifiés. Une réponse appropriée aux nouveaux risques et menaces en matière de protection de l'enfance générés par la pandémie et l'isolement, doit être apporté

Malgré l'état de déconfinement général à la date de Mai 2020¹, la situation globale reste très instable et imprévisible. C'est pour cela que les plans de contingence, de préparation et de réponse dans le contexte COVID 19 sont toujours pertinents et resteront d'actualité pour guider les considérations à prendre en compte, tant que la pandémie au niveau national et global perdurera.

Les principales considérations à prendre en compte dans la gestion de cas de protection de l'enfant dans le contexte de la pandémie COVID 19 sont proposées ci-dessous sous forme de question :

- ⌚ Qui sont les enfants les plus vulnérables ou à risque pendant la pandémie ? Quels sont les nouveaux risques de protection de l'enfant liés à la pandémie, aux mesures de prévention et d'isolement ?
- ⌚ Quelles sont les approches et modalités possibles à mettre en œuvre afin de s'assurer que les enfants les plus vulnérables ou à risque reçoivent un support adapté pendant la pandémie ?
- ⌚ Quelles sont les actions prioritaires d'adaptation recommandées pour les gestionnaires de cas sur le terrain ?
- ⌚ Est-il possible de continuer le support et l'accompagnement « en personne » pendant la pandémie ?
- ⌚ Dans quels cas le support à distance doit être envisagé ?
- ⌚ Quelles sont les mesures de prévention et de protection personnelle ? pour les équipes et les services de gestion de cas pendant la pandémie ?
- ⌚ Quelles actions sont prioritaires en termes de coordination de la réponse ?



Afin de donner des pistes de réponses et d'actions pour adapter le système de gestion de cas, **8 fiches techniques sont disponibles** (alignées sur les dimensions du système de gestions de cas) synthétisant les scénarios, considérations, mesures de mitigation, mesures de réponses et les actions prioritaires pour chacune des dimensions du système de gestion de cas au Mali². Toutes les fiches info sont structurés de la même façon : introduction, a qui est dirigé le contenu, objectifs, considérations et actions prioritaires puis ressources additionnelles en français.

Réponse en Gestion de Cas

Quelles sont les priorités du mandat de gestion de cas et quels sont les nouveaux risques de protection des enfants pendant COVID 19 ?

Processus de Gestion de Cas

Quels sont les principales adaptations pour chacune des étapes de la gestion de cas pendant COVID 19 ?

Renforcement du système

Quelles actions prioritaires doivent être engagé pendant la crise pour renforcer le système de Protection de l'Enfant ?

Collaboration et coordination

Quelles actions sont prioritaires en termes de coordination de la réponse ?

Ressources humaines

Quelles sont les compétences et connaissances essentielles pour conduire la gestion de cas pendant la pandémie COVID 19 ? quelles modalités de formation, supervision et encadrement ?

Ressources suffisantes

Quelles sont les ressources financières et logistiques essentielles à considérer pendant COVID 19 ?



Gestion de l'information

Quelles considérations particulières en protection de données, confidentialité et modalités de gestion de l'information ?

Suivi, Evaluation, Redevabilité et Apprentissage

Comment assurer une centralisation des pratiques et des apprentissages pendant la pandémie ?



¹ Moment du développement de cette guidance opérationnelle, dans le cadre du travail de révision et harmonisation du système de gestion de cas national l'équipe de consultation internationale de Terre des hommes Lausanne (Octobre 2019 – Mai 2020)

² Les 8 dimensions correspondent aux volets du cadre qualitatif de gestion de cas à travers lequel l'évaluation et le plan d'action du système national de gestion de cas ont été définis ([évaluation qualitative de gestion de cas au Mali](#) et [Plan d'action](#), Décembre 2019 – Février 2020, Terre des hommes Lausanne, UNICEF et DNPEF)